

Commune d'ETTERBEEK
Urbanisme et Environnement
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U04/YS/AM/7009
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.117/s.369
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Rue de Gerlache, 23. Aménagement d'un appartement duplex.

En réponse à votre lettre du 20 avril 2005, en référence, reçue le 25 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 mai 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'immeuble se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Antoine de Padoue. Le projet vise la réunification des appartements existants du 2^e et 3^e étages en un duplex (avec agrandissement des combles) et l'aménagement d'une terrasse accessible sur la toiture de l'annexe, nécessitant une rehausse significative de la cheminée comme limite mitoyenne.

Vu le contexte urbanistique environnant, la CRMS n'encourage pas l'augmentation du gabarit de l'immeuble dans un intérieur d'îlot déjà fort dense. La position dominante d'une nouvelle terrasse en toiture renforcera davantage encore cette occupation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.